

Réunion du Conseil Municipal du 04 janvier 2022

Points à l'ordre du jour :

Aménagement des abords de la salle polyvalente : demande d'aide dans le cadre du Bonus Ruralité, personnel communal : création de poste, recensement de la population 2022 : rémunération de l'agent recenseur, autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement : budgets commune et AEP et questions diverses.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Aménagement des abords de la salle polyvalente : demande d'aide dans le cadre du Bonus Ruralité

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet d'aménagement des abords de la salle polyvalente qui consiste à créer, entre le city stade et la salle polyvalente, une zone enherbée et ombragée avec des jeux pour enfants, des tables et une zone « ouverte » qui servirait à la fois d'espace pour l'organisation de manifestations et de stationnement.

Le coût du projet est estimé à 55 000,00 € HT.

Il propose de solliciter une aide dans le cadre du Bonus Ruralité de la région Auvergne Rhône-Alpes à hauteur de 40 %, pour un montant de 22 000€.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Personnel communal : création de poste

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le dernier conseil d'école a soulevé la problématique de la surveillance des élèves à la pause-déjeuner, lors des TAP et de la garderie.

Il informe l'assemblée qu'il a pris contact avec CAP EMPLOI en vue de recruter une personne dans le cadre d'un contrat aidé « Parcours Emploi Compétence », dont le financement par l'Etat peut être pris en charge jusqu'à 80%.

Il propose donc de créer un poste d'adjoint technique pour une période de 6 mois, 20 heures par semaine, avec pour mission l'encadrement de la pause-déjeuner, des TAP et le ménage de l'école.

Accord du Conseil Municipal.

▪ Recensement de la population 2022

Dans le cadre du recensement de la population 2022 qui aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022, Monsieur le Maire indique qu'il convient de créer un poste d'agent recenseur.

Accord du Conseil Municipal.

▪ **Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses**

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif.

Cette autorisation concerne les budgets Commune et AEP, pour les dépenses d'investissement :

- du budget Commune, dans la limite de 106 950,00 € (soit 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'année 2021)
- d'investissement du budget AEP, dans la limite de 38 250,00 € (soit 25 % du montant des dépenses d'investissement de l'année 2021)

Questions diverses

▪ **Lotissement des châtaigniers : proposition CANTAL HABITAT**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a sollicité CANTAL HABITAT pour envisager des constructions sur les lots restants au lotissement des châtaigniers.

Il présente les différents projets, 2 axes sont envisagés :

- soit la commune vend les lots (2.000 €/lot) à un promoteur qui construit des logements locatifs et les vend à CANTAL HABITAT
- soit la commune verse une participation à la construction de 5.000€/lot et signe un bail emphytéotique avec CANTAL HABITAT (la commune est dans ce cas garant en cas de non-location ou non-paiement des loyers).

Certains élus s'interrogent sur l'intérêt de la commune à construire des logements locatifs en plein cœur du bourg, la commune étant attractive et l'école n'étant pas en danger, elle n'a pas d'urgence à attirer de nouveaux habitants.

Ils demandent si le règlement du lotissement pourrait être revu afin de faciliter la construction par des particuliers.

Monsieur le Maire indique que la révision du règlement du lotissement aurait un coût, que les terrains sont déjà viabilisés, les haies et compteurs sont implantés donc il serait difficile de revoir le découpage des terrains.

Monsieur le Maire sollicite le vote des élus pour savoir qui souhaite continuer ce projet :

- Pour : 8
- Contre : 1
- Abstentions : 5

▪ **Organisation du temps scolaire 2022-2023**

Monsieur le maire indique que l'organisation du temps scolaire pour l'année 2022-2023 sera débattue lors du prochain conseil d'école et qu'il convient que le conseil municipal donne son avis, sachant que le personnel enseignant a indiqué qu'il ne serait pas opposé au passage à 4 jours.

Le conseil municipal se positionne pour le maintien de l'organisation actuelle à 4,5 jours.

▪ Garderie

Monsieur le maire indique qu'il souhaiterait réduire les horaires de la garderie à compter de la prochaine rentrée : ouverture à 7h30 au lieu de 7h et fermeture à 18h30 au lieu de 19h actuellement.

Dans cette perspective, il a demandé aux personnes en charge de la garderie de pointer les élèves présents sur ces créneaux. La question sera débattue lors du prochain conseil d'école.

▪ Hangar dépôt technique

La municipalité envisage la construction d'un hangar à côté du dépôt technique existant en vue de stocker le matériel à l'abri.

Un devis a été reçu pour un montant de 22 098 € TTC, la commune aurait à sa charge les fondations et le bardage, soit un coût total estimé à 30 000€ TTC qui seront inscrits au BP 2022.

▪ Divers

- Demande d'un particulier pour l'aménagement d'un chemin rural suite à une régularisation de propriété : proposer un RDV sur place
- Démonstration d'une auto laveuse pour le ménage de la salle polyvalente : à étudier pour le BP 2022
- Fibre : en cours de commercialisation sur certains secteurs de la commune
- Fuites d'eau en cours depuis fin décembre : 40m3/jour sur le secteur de la Croix d'Aubugues et 20m3/jour entre le bourg et Jurles. Un professionnel interviendra le 06/01 pour essayer de les localiser
- PAV : le conseil communautaire a validé la prise en charge de leur entretien par les communes à compter de janvier 2022
- Les sapins de Noël naturels peuvent être déposés par les particuliers dans la benne des déchets verts au dépôt
- Problème de chiens errants dans le bourg (sacs poubelle troués...)
- Cartes de vœux en cours d'impression
- CCAS : nombreux remerciements suite aux colis et aux repas offerts aux aînés
- Permanence des élus le 8/01 : JJ BAC, JP BORIE, T LACASSAGNE, PV VALET